



## « Devoirs faits », une mise en œuvre qui peine à convaincre

« Devoirs faits », une mise en œuvre qui peine à convaincre : La mesure d'accompagnement scolaire des collégiens mise en place par le gouvernement suscite de nombreux doutes chez les professeurs, notamment sur la compétence des intervenants et la lourdeur des emplois du temps qu'elle implique. Au pays de la course au diplôme, où le business du soutien scolaire est florissant, on pourrait s'attendre à ce qu'une offre nationale d'aide aux devoirs, gratuite, soit accueillie favorablement. Et pourtant, le dispositif des « devoirs faits », que le gouvernement lance officiellement mardi 7 novembre – à l'occasion d'un déplacement du premier ministre, Edouard Philippe, et de son ministre de l'éducation, Jean-Michel Blanquer, dans un collège de Nanterre (Hauts-de-Seine) –, suscite des réserves au sein de la communauté éducative. De la Rue de Grenelle au « terrain » des écoles, collèges et lycées, un constat est pourtant partagé : les devoirs restent un facteur d'inégalités sociales et scolaires. Ce sont ces inégalités que M. Blanquer entend réduire en ciblant en priorité les collèges. « Il s'agit d'aider [en premier lieu] les élèves qui ne bénéficient pas de circonstances familiales leur permettant de bien travailler à la maison », a-t-il expliqué par voie de presse. Sans convaincre tout à fait les représentants du monde scolaire, pour qui la méthode employée pose question. Lire aussi : Du soutien scolaire gratuit dans les collèges à partir de lundi Concrètement, pour que les collégiens rentrent chez eux les « devoirs faits », comme s'y était engagé le candidat Macron durant la campagne, le gouvernement a promis de mettre sur la table 220 millions d'euros. L'objectif : proposer une heure d'accompagnement par jour – quatre heures par semaine –, à raison d'un accompagnant pour quinze élèves environ. Parmi ces accompagnants, des professeurs volontaires payés en heures supplémentaires et des assistants d'éducation, mais aussi des associatifs et des milliers de jeunes en service civique, dont nombre d'enseignants redoutent le manque de qualifications. Une pléiade de dispositifs déjà existants Compétence des intervenants, lourdeur des emplois du temps, mise en œuvre précipitée... sur les réseaux sociaux, les critiques fusent de la part de professeurs lassés des « excès de com » et de la « valse des annonces ». Du « déjà-vu », disent les spécialistes, en rappelant l'empilement de dispositifs existants – études dirigées, accompagnement éducatif, etc. – au point qu'on ne sait plus évaluer, aujourd'hui, ni ce qu'il en reste ni leur utilité. Une « externalisation » de la difficulté scolaire, avouent bon nombre d'enseignants, pour qui la lutte contre l'échec doit d'abord être menée en classe, avec l'appui de personnels formés. Du côté des parents d'élèves, si la fédération PEEP a salué la mesure, la FCPE redoute une application différente d'un territoire à l'autre, sans prise en compte du rythme des élèves. Lire aussi : Budget 2018 : l'éducation nationale, un ministère « préservé » ? Selon les estimations communiquées par le ministère de l'éducation mardi, les 5 300 collèges publics ont mis en place le dispositif en cette rentrée des vacances de la Toussaint. Environ 25 % des élèves ont exprimé leur souhait d'en bénéficier. Un gros tiers des heures d'aide aux devoirs ont lieu en fin de journée, un quart durant la pause méridienne, le reste en cours de journée. L'an prochain, à écouter M. Blanquer, c'est l'école primaire qui pourrait être concernée. Un niveau de la scolarité où les devoirs, en tout cas à l'écrit, sont en principe proscrits, lui rappellent déjà les professeurs des écoles.